



Concevoir et animer une démarche territoriale de développement durable



FORMATION

DURÉE

1,5 jours

TARIF

Adhérent 500 € HT

Non-adhérent 750 € HT

DATES

20 & 21 mars 2018

A Angers ou Nantes

La transition écologique, sociale et économique des territoires est à la fois une nécessité et une formidable opportunité pour répondre aux besoins de la population (cadre de vie de qualité, accès aux services, lien social, développement économique et nouveaux emplois, protection et valorisation des ressources des territoires...). Les collectivités ont un rôle clé à jouer pour définir, conduire et accompagner les dynamiques qui répondent aux enjeux de leurs territoires.

Comment concevoir une démarche globale, transversale, prospective qui répondent aux enjeux du développement durable ? Comment se répartissent les responsabilités dans les changements à entreprendre ? Quels sont les outils à disposition des acteurs locaux ? **Cette formation met l'accent sur les retours d'expériences, les bonnes questions à se poser et les outils pratiques.**

→ Objectifs et compétences visés

- **Comprendre les défis planétaires et les bénéfices locaux** d'une démarche territoriale de développement durable
- **Savoir cadrer une démarche** et appréhender chacune des étapes de sa mise en œuvre
- **Poser les bases d'une stratégie de mobilisation** des acteurs du territoire (y compris en interne à la collectivité)
- **Connaître les ressources conceptuelles, méthodologiques et financières** ainsi que les principaux organismes accompagnateurs
- **Partager les conditions de réussites** et anticiper les principaux points de blocage d'une démarche
- **(Re)donner du souffle à sa démarche** grâce à des retours d'expériences innovants



→ Programme de la formation

1. Pourquoi initier une démarche territoriale de développement durable ?

- Les concepts clés (définition, chiffres clé)
- Les démarches territoriales (De quoi parle-t-on ? Quels bénéfices ?)
- Les acteurs du développement durable

2. Les grandes étapes à suivre et les outils pour y parvenir

- Vue globale (cadre de référence, à cadrer en amont, lien avec les autres politiques, principales étapes)
- Approfondissement pas à pas (préfiguration, diagnostic, stratégie, plans d'actions, système de suivi, évaluation, organisation en mode projet)
- Définition et mise en œuvre de la stratégie de concertation (notions de base, différentes étapes de construction d'une stratégie, outils et méthodes de mobilisation)
- Communication : un pilier de la concertation

3. Vers un renouveau des démarches territoriales de développement durable

- Les objectifs de Développement Durable (ODD)
- Panorama d'initiatives d'innovation territoriale et post Agenda 21 (appels à projet citoyen, forum contributif, Néolab2, SPIRAL, dernière génération d'Agenda21, norme ISO 26000 et la R.S.O.P.)

→ Pour qui?

- **Elus et services des collectivités territoriales** (communes, EPCI, départements, régions)

→ Les plus

- « **La preuve par l'exemple** »
Le Comité 21 a accompagné depuis plus de 20 ans des centaines de structures dans des démarches de développement durable avec la création d'outils et la publication de guides. La richesse des témoignages et illustration apporte de la pertinence aux apports théoriques.
- **Formation-action** mêlant apports théoriques et exercices de mise en situation (quizz, cas pratiques, ateliers) pour permettre aux participants d'être actifs et d'appliquer le contenu de la formation à leurs préoccupations.

→ Ils en parlent

« L'ouverture à d'autres manières d'appréhender les questions de développement durable dans les projets de territoire, des exemples innovants en matière d'animation et la création d'une culture commune de nos acteurs de notre projet de territoire sont les trois points forts que je retiens de la formation. »

Virginie Guichard,
Vice-Présidente Projet de territoire et R.S.O.P.
Communauté de communes Vallées du Haut-Anjou

« Cette formation est une vraie caisse à outils qui contient à la fois des notions clés, des rappels méthodologiques, des ressources à consulter et des conseils pour accompagner les participants dans la construction d'une démarche territoriale de Développement Durable. Une formation conviviale et constructive qui est bénéfique tant pour les techniciens que pour les élus, et que je conseille donc de suivre en binôme. »

Claire Eveilleau,
Chargée de mission Agenda 21
Ville de la Flèche

→ Formateur



ALEXANDRE PLEURDEAU

Chargé de mission Territoires durables au Comité 21 Grand Ouest

En tant que Chargé de missions territoires durables, Alexandre accompagne et suit les démarches territoriales de développement durable des collectivités adhérentes du réseau Grand Ouest du Comité 21. Il supervise également les ateliers-débats du réseau sur le champ « Transitions et innovations territoriales » et contribue au pilotage de « la Bulle : lieu d'innovations durables » axée sur les nouvelles techniques d'animation et de concertation.

Avant de rejoindre le Comité 21, Alexandre a accompagné pendant plus de 6 ans les collectivités de toute taille et les acteurs publics dans la définition et la mise en œuvre de politiques de développement durable (projets de territoire, Agenda 21, plans climat, démarches de transitions énergétiques...).

Il partage aujourd'hui son expertise sur toutes les phases de conduite d'un projet de territoire durable, de la réalisation du diagnostic initial à l'étape de concertation pour aboutir à des plans d'actions co-construits.

Il contribue également au renouvellement des démarches territoriales de développement durable. Il a organisé et piloté, entre autres, les travaux de la matinée « l'Agenda 21, et demain ? Vers une responsabilité partagée » le 16 mai 2017. Il a été assistante à maîtrise d'ouvrage de la DREAL Bretagne pour la démarche Néolab² (Nouvelles Economies, Opportunités et Leviers d'avenir pour le Bien-être en Bretagne).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

T. 02 28 20 60 82

Mail. pleurdeau@comite21.org

→ Qualité de la formation

Le Comité 21 s'engage à offrir des prestations de qualité, adaptées aux besoins de chacun. Il s'appuie sur des consultants-formateurs dont l'expertise est largement reconnue, et régulièrement validée. Les formations qu'il propose s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. Le Comité 21 est référencé sur Datadock, la plateforme de référencement commune à l'ensemble des financeurs.



Paris
4, rue Drouot
75009 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3, Bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21.org





Formation

Bulletin d'inscription

L'ENTREPRISE

Raison sociale :
N° TVA intracommunautaire :
N° de SIRET :
Adresse (société) :
Code postal / ville :
Nom et prénom de la personne en charge de la formation :
Ligne directe : E-mail :

LE(S) PARTICIPANT(S)

Nom : Prénom :
Ligne directe : E-Mail :
Fonction :

LA FORMATION

Intitulé du stage choisi : Concevoir et animer une démarche territoriale de développement durable
Date choisie :
PRIX (en € HT + TVA au taux en vigueur) :

Règlement

A. Par l'entreprise

1. Joindre un Kbis, un RIB et un chèque de 50 % du montant TTC avec ce bulletin
2. Joindre le solde 5 jours ouvrés avant le premier jour de la formation.

B. Par l'OPCA

Dans le cas d'une prise en charge par un OPCA nous vous demandons de joindre au bulletin d'inscription - un chèque de garantie du montant TTC de la formation. Ce chèque vous sera retourné dès règlement par cet organisme. - une convention de formation professionnelle, établie en deux exemplaires, est systématiquement envoyée avec la confirmation.

L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du bulletin d'inscription et de l'acompte ou du chèque de caution.

Le Comité 21 se réserve le droit de refuser un stagiaire n'ayant pas réglé la totalité de son stage avant la formation.

Dans le cas d'une annulation ou d'un report par le client, les conditions sont les suivantes :

- *Toute annulation d'inscription ou report doit être signalé par téléphone et confirmé par écrit.*
- *Une annulation ou un report intervenant 6 jours ouvrés ou plus avant le début de la formation n'impliquera aucun frais.*
- *Une annulation ou un report intervenant moins de 6 jours ouvrés avant le début de la formation donnera lieu à une facturation égale à 50 % du montant du stage à titre d'indemnité forfaitaire.*
- *Une formation annulée le jour même du stage sera due intégralement à titre d'indemnité forfaitaire.*
- *Toute formation commencée sera due intégralement.*

À retourner à Comité 21 : Antoine Charlot – 3 boulevard de la Loire – 44200 Nantes

Email: charlot@comite21.org

Date :
Nom et fonction du signataire autorisé :

Cachet de l'entreprise :